

## COMMUNE DE MITTELBERGHEIM

### DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 02 AOUT 2010.

Lors de la dernière séance, sous la présidence de Monsieur le Maire Alfred HILGER, les points ci-dessous ont été délibérés :

#### **APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA DERNIERE REUNION**

Avant approbation du compte-rendu de la dernière réunion il est demandé de procéder à une rectification sur le point ECOLES, à savoir : supprimer la fin de phrase « *cet avis étant partagé par plusieurs membres du Conseil Municipal* ». Les membres du Conseil Municipal acceptent cette suppression.

Le restant du compte-rendu est accepté par l'ensemble des élus présents.

#### **S.D.I.S. : Avenant n°1 à la convention de transfert du 08 janvier 2002.**

Suite à la demande de la commune pour la participation des frais de chauffage et consommation d'eau pour le local incendie/secours il est nécessaire de signer un avenant à la convention de transfert du service d'incendie et de secours de la commune vers le service départemental du Bas-Rhin.

Le Bureau du S.D.I.S s'étant prononcé favorablement pour une participation forfaitaire de € 50.00/an demande aux conseillers de délibérer et d'accepter la signature de la convention n°1.

Après délibération et vote, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- accepte la participation d'une somme forfaitaire de € 50.00/an pour les frais de chauffage,
- accepte l'avenant n°1 pour la mise à jour de l'annexe 8 de la convention de transfert signée le 08 janvier 2002,
- demande au Maire de signer l'avenant,
- demande que soit établi le titre annuel pour les frais de chauffage à l'encontre de ce service,
- propose de contacter les services du S.D.I.S. en vue de demander la révision des contingents à payer annuellement par la commune jugés très lourds à supporter pour la gestion communale.

#### **SAFER D'ALSACE : Projet d'acquisition par la commune de parcelles de pré**

La SAFER ALSACE émet régulièrement des appels de candidatures pour la vente de parcelles non bâties. La commune étant riveraine pour certaines d'entre elles, elle a fait acte de candidature pour les quatre parcelles ci-dessous (Héritiers Meckert) à raison d'un prix de base de € 40.00 l'are plus les frais s'élevant à environ 10% pour la SAFER :

- |   |                 |
|---|-----------------|
| - Sect. 08 parcelle n°256 – lieudit Feldmatten – superficie : | 7.24 ares pré   |
| - Sect. 08 parcelle n°291 – lieudit Feldmatten – superficie : | 6.09 ares pré   |
| - Sect. 11 parcelle n°041 – lieudit Mittelfeld - superficie : | 17.24 ares pré  |
| - Sect. 11 parcelle n°060 – lieudit Mittelfeld - superficie : | 7.61 ares pré   |
| Total superficie  | 38.18 ares pré. |

Le Conseil d'Administration de la SAFER statuera au mois de septembre 2010 pour cette affaire et informera la mairie de l'attribution ou non.

Après les explications fournies par le Maire au sujet de l'éventuelle acquisition et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,  
- accepte cette candidature.

#### **ASSOCIATIONS : REGLEMENT ET ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS**

Les Conseillers municipaux ont adopté le règlement d'attribution des subventions aux associations. Cette réglementation, élaborée préalablement par un groupe de travail d'élus, comporte trois points : définition d'une association, éléments du dossier de demande de subvention, modalités d'attribution de la subvention.

Prochainement il sera adressé à chaque association ou demandeur de subvention un dossier complet indiquant ces modalités qui seront exigibles afin d'obtenir une subvention communale.

La subvention sera versée aux associations ayant adressé le dossier complet en mairie.

## **PERSONNEL COMMUNAL**

Monsieur le Maire informe que le contrat de Mme GEYER Frédérique vient à échéance au 31 août 2010 et qu'il y a lieu de revoir la situation. Il propose de renouveler son contrat pour une durée d'une année, soit jusqu'au 31 août 2011.

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire et ne voyant pas d'objection, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres,

- décide de renouveler le contrat d'engagement de Mme GEYER Frédérique pour une année, soit du 1<sup>er</sup> septembre 2010 au 31 août 2011 aux conditions du précédent contrat,
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

## **COMPTABILITE**

### **Gens du voyage : participation aux frais de mise à disposition de conteneurs et consommation eau**

Le dimanche 18 juillet 2010 au soir Monsieur le Maire a été prévenu par des administrés de l'arrivée des gens du voyage sur les mêmes parcelles de pré qu'en 2009. Malgré tous les travaux effectués de terrassement et d'obstruction des passages susceptibles de laisser passer les caravanes les gens du voyage ont pénétré sur ces terrains. Environ 90 équipements sont disposés sur ces prés.

Pour l' instant un grand conteneur recevant les ordures ménagères a été mis en place par le SMICTOM sur sollicitation de la commune afin d'enrayer les souillures sur les terrains avoisinants.

Après tractation avec les responsables, Monsieur le Maire et le médiateur du Préfet Monsieur TREVISAN il a été obtenu une somme de € 1 300.00 pour couvrir partiellement les frais pour la mise à disposition du ou des conteneurs et la consommation en eau. Cette somme a été déposée au Trésor Public de Barr pour virement sur le compte de la commune - article 70878 .

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- accepte le versement de la somme de € 1 300.00 ainsi que les compléments de versements négociés avec les gens du voyage sur le compte de la commune en vue de payer la mise à disposition du conteneur et la participation aux frais de consommation d'eau,
- demande qu'une solution soit trouvée pour l'été 2011 entre propriétaires, locataires et commune afin que les gens du voyage ne puissent plus accéder à ces parcelles, ni à d'autres sur le ban de la commune.

### **SERVICE « EAU »**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de M. JUND Claude transmis par Monsieur Patrick FOURNIAL à la commune pour inscription à l'ordre du jour lors du prochain Conseil.

En effet, lors de la précédente réunion datant du 25 mai 2010, le Maire a donné lecture des observations émises dans le registre des observations de l'enquête publique du Plan Local d'Urbanisme et des conclusions tirées par le Commissaire-Enquêteur.

Entre autres, figurait une observation de Monsieur JUND relatant un taux supérieur à la norme de cuivre dans l'eau et constaté par une analyse d'eau réalisée le du 22 mai 2006.

Il s'ensuit une discussion quant à la qualité de l'eau dans la commune et en particulier du problème du cuivre dans celle-ci. Monsieur Robert HAENSEL, absent de la réunion, charge le Maire d'informer l'assemblée que

- les dernières analyses annuelles montrent un taux nettement moins important de cuivre dans l'eau et que celle effectuée dans les locaux de la mairie début 2010 révèle un taux inférieur à 1g,
- il est prévu de réaliser un prélèvement d'eau prochainement chez Monsieur JUND,
- l'installation d'une station de neutralisation serait la solution la plus adaptée. Coût environ € 300 000.00 sans obtention de subventions.

En conclusion, il faut noter que chaque habitation possède du cuivre dans son eau mais à taux différents pouvant provenir de plusieurs critères. Les Conseillers souhaitent qu'un article paraissent dans ce sens dans le bulletin communal dans un souci de transparence et proposent que les futurs constructeurs soient prévenus afin de les diriger sur des matières autres que la tuyauterie en cuivre pour l'alimentation en eau de leur habitation.